



Date de dépôt : 14 octobre 2024

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de Céline Bartolomucci, Pierre Eckert, Philippe de Rougemont, Dilara Bayrak, Caroline Marti, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Xhevrie Osmani, Nicole Valiquer Grecuccio, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold, Sophie Demaurex, Diego Esteban pour la sauvegarde de la féra et des autres espèces de salmonidés du lac

Rapport de Geoffray Sirolli (page 3)

Proposition de motion (2864-A)

pour la sauvegarde de la féra et des autres espèces de salmonidés du lac

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le manque d’oxygène en eau profonde du lac Léman lié au réchauffement climatique ;
- la diminution régulière depuis une décennie des tonnages annuels de poissons pêchés dans le Léman ;
- la diminution encore plus marquée des tonnages annuels de féras pêchés ;
- le nombre important de pêcheurs professionnels sur le lac Léman et l’absence de quotas sur la pêche pour les pêcheurs professionnels,

invite le Conseil d’Etat

- à déterminer, par le biais d’une collaboration avec les organismes scientifiques idoines, les associations professionnelles de pêcheurs, la FIPAL (Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman) et notamment la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman), quelle est la part dévolue à une éventuelle surpêche, sur la diminution des stocks de féras ainsi que des autres espèces de salmonidés dans les eaux du petit lac ;
- à se concerter avec ces organismes afin d’effectuer cette même étude sur l’ensemble du lac ;
- à étudier le cas échéant en fonction des résultats un moratoire sur la pêche ou l’établissement de quotas stricts sur la prise de féras et d’autres espèces en voie de disparition ;
- à étudier, si une telle mesure venait à être appliquée, la mise sur pied d’un fonds de compensation pour dédommager les pêcheurs professionnels qui verraient leur activité diminuer suite à la prise de telles mesures.

Rapport de Geoffroy Sirolli

La commission de l'environnement et de l'agriculture s'est réunie sous la présidence de M^{me} Céline Zuber-Roy pour traiter de la proposition de motion M 2864-R. La commission s'est réunie une fois pour son traitement le 19 septembre 2024. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Carla Hunyadi, que nous remercions de son travail.

La proposition de motion invite le Conseil d'Etat :

- à déterminer, par le biais d'une collaboration avec les organismes scientifiques idoines, les associations professionnelles de pêcheurs, la FIPAL (Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman) et notamment la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman), quelle est la part dévolue à une éventuelle surpêche, sur la diminution des stocks de féras ainsi que des autres espèces de salmonidés dans les eaux du petit lac ;
- à se concerter avec ces organismes afin d'effectuer cette même étude sur l'ensemble du lac ;
- à étudier le cas échéant en fonction des résultats un moratoire sur la pêche ou l'établissement de quotas stricts sur la prise de féras et d'autres espèces en voie de disparition ;
- à étudier, si une telle mesure venait à être appliquée, la mise sur pied d'un fonds de compensation pour dédommager les pêcheurs professionnels qui verraient leur activité diminuer suite à la prise de telles mesures.

La commission a conduit les travaux suivants :

- Présentation de M^{me} Céline Bartolomucci, 1^{er} signataire.
- Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général, et de M. Dimitri Jaquet, responsable pêche du service de l'aménagement des eaux et de la pêche – OCEau.
- Audition de M. Louis Zesiger, président, et de M. Julien Monney, représentant les pêcheurs professionnels – commission de la pêche.
- Audition de M. Alexandre Fayet, président, accompagné de M. Serge Guidoux, pêcheur professionnel et trésorier, de M. Emmanuel Torrent, pêcheur professionnel et vice-président du Syndicat des pêcheurs professionnels du Léman – SIPPL.

Présentation de M^{me} Céline Bartolomucci, 1^{er} signataire

M^{me} Bartolomucci explique que ce texte est parti de la constatation d'une baisse drastique des captures de feras sur le lac Léman. Il est à noter que c'est surtout la fêra qui est en train de diminuer. En 2022, la pêche totale sur le Léman était de 673 tonnes. C'est un chiffre qui augmente grâce à la capture des perches, mais pour la fêra il y a des baisses importantes. Par exemple, ils étaient à 976 tonnes en 2014 et en 2020, ils sont à 203 tonnes. Et cela continue encore de baisser, sans qu'il y ait vraiment une cause déterminée de la baisse de cette population. Il y a plusieurs hypothèses sur les raisons de cette baisse, comme le manque d'oxygène, qui peut être dû au réchauffement des eaux (mais également au déversement d'engrais et de lisiers dans le lac), aux versements de pesticides, de microplastiques, etc. Tout cela conduit à la diminution des stocks de poissons et de la fêra en particulier. Aujourd'hui, il y a 118 pêcheurs professionnels sur le lac dont certains utilisent des chalutiers. C'est un nombre important. Pour donner un exemple, sur le lac d'Annecy, ils ne sont que deux. Les pêcheurs amateurs sont moins nombreux, mais il ne leur est pas interdit de vendre leur stock de poissons. La motion invite le Conseil d'Etat à déterminer, par le biais d'une collaboration entre différents acteurs, quel impact aurait la surpêche sur ces prises de feras, de faire la même étude sur l'ensemble du lac et de voir pour un éventuel moratoire sur la pêche (en fonction des résultats de cette étude). La demande serait un moratoire sur la pêche ou l'établissement de quotas qui permettrait aux populations de relancer leur effectif. Dans le cas où ces quotas ou ce moratoire seraient mis en place, l'idée serait d'étudier la mise en place d'un fonds de compensation pour aider les pêcheurs professionnels qui verraient leur activité diminuer.

Un député LC est interpellé par ce que M^{me} Bartolomucci a dit sur les lisiers dans le lac.

M^{me} Bartolomucci explique que c'est effectivement mentionné dans l'article accolé à la motion. C'est la Fédération suisse de pêche qui évoque l'apport excessif d'engrais et de lisiers dans le lac le siècle dernier. C'est en effet à prendre avec des pincettes puisque cela concerne le siècle dernier.

Le député LC fait savoir que le lac a été beaucoup plus sale à l'époque. Une eau du lac trop propre défavorise la pêche au profit des salmonidés.

Un député PLR comprend que la motion part du principe que les pêcheurs professionnels n'arrivent pas à s'autogérer et ont besoin d'une entité supérieure pour leur dire quoi faire.

M^{me} Bartolomucci répond que non ; le postulat de départ est que le tonnage diminue d'années en années et qu'il faut trouver une solution. Le but n'est pas que les pêcheurs cessent leur activité économique. Cela pourrait

éventuellement passer par une diminution ou par l'instauration de quotas. Le lac actuel n'est plus celui qui existait il y a 50 ans. Il y a peut-être des choses ou des comportements à adapter.

Le député PLR demande si cette motion vient du constat ou si c'est une demande des pêcheurs.

M^{me} Bartolomucci imagine qu'ils ont été interpellés, mais elle n'en sait rien. Ce matin, elle a rencontré quelqu'un de la commission de la pêche, et effectivement il y a une inquiétude des pêcheurs. Il y a une vraie inquiétude également pour la truite. Ce serait intéressant de pouvoir les auditionner. Au sein de la commission de la pêche, il n'y a peut-être pas la même vision chez tout le monde. Il en va aussi de la pérennité de l'activité des pêcheurs. Si on voit aujourd'hui que les prises de la perche remontent alors que celles de la fêra diminuent, cela vaudrait la peine d'adapter la quantité en fonction des espèces. Il y a plein d'activités où il y a des quotas.

Le député comprend qu'elle part du principe que c'est à cause de la surpêche.

M^{me} Bartolomucci précise que l'invite parle d'éventuelle surpêche. C'est un levier possible. Mais il est possible d'amender.

Un autre député PLR explique que, si on regarde les cartes des divers restaurants autour du lac, la fêra est un produit qu'il ne voit quasiment plus. Il se demande s'il n'y a pas une baisse de la demande.

M^{me} Bartolomucci ne peut pas réellement répondre.

Le même député estime crucial de se pencher sur la question.

Un député LC demande si ce phénomène de manque de fêras est valable pour tout le Léman ou si c'est un problème genevois.

M^{me} Bartolomucci n'a pas ces chiffres. Elle sait que c'est un problème du lac Léman dans sa globalité.

La présidente demande s'ils ne sont pas en train d'essayer de ramer contre le changement. Elle a lu dans un article qu'il y avait aussi de nouveaux poissons, qu'on ne mange pas encore car les gens n'ont pas l'habitude. Elle se demande si on ne devrait pas plutôt mettre ces nouveaux poissons en valeur au lieu de subventionner les pêcheurs à ne rien faire comme le prévoit la motion.

M^{me} Bartolomucci ne pense pas que ce soit cela l'idée mais plutôt de préserver l'activité économique. Il peut y avoir d'autres possibilités. Sur le fait que le monde change, il est clair qu'aujourd'hui les changements opérés sur le lac ne sont pas des changements naturels. Si on était dans un monde de changements naturels, ce ne serait pas très grave. Les nouvelles espèces apparaissent rapidement car il y a justement tous ces impacts de l'activité

humaine. Concernant la compensation pour les pêcheurs, la pêche est une activité importante à Genève et cela vaut peut-être la peine de les soutenir financièrement comme c'est le cas pour d'autres activités.

La présidente demande dans quelles autres activités les professionnels sont payés pour ne pas travailler.

M^{me} Bartolomucci explique que c'est un dédommagement, une compensation par rapport à une décision prise par l'Etat. Les pêcheurs peuvent pêcher d'autres espèces.

Un député PLR revient sur les changements naturels ou pas naturels. S'il y a des changements naturels, l'homme doit s'adapter. Mais s'ils ne sont pas naturels, on devrait les dédommager. Il ne voit pas pourquoi on devrait les dédommager.

M^{me} Bartolomucci répond qu'un rythme naturel est plus lent et donc donne plus de temps à l'humain pour s'adapter. S'il souhaite que l'activité des pêcheurs disparaisse, ce n'est pas de sa responsabilité. On parle d'un phénomène dont aujourd'hui on ne connaît pas l'origine, donc qui pourrait aussi se retrouver sur d'autres espèces de poissons.

Le député PLR demande ce qu'elle pense de l'effet potentiellement domino de cette idée sur la question de payer une personne parce qu'il ne peut plus exercer son activité.

M^{me} Bartolomucci répond qu'il y a beaucoup d'activités agricoles qui sont soutenues financièrement et qui ne survivraient pas autrement.

Un député UDC a cherché sur Wikipédia et il est dit que la fêra est une espèce éteinte.

Un député S voulait intervenir sur l'invite n° 4. Il pense que cela s'inscrit dans des mesures d'accompagnement, comme cela a été fait durant le covid. Si on regarde la motion, elle part du postulat que c'est juste la surpêche qui est à l'origine de ce phénomène. Il pense qu'ils auront plus d'informations lors des auditions qui vont suivre.

M^{me} Bartolomucci explique qu'en France, il existe des plans de tir, avec un certain nombre d'espèces à tirer. Aujourd'hui il n'y a pas de quotas sur la pêche. Il y a quand même des pêcheurs qui ont des chalutiers sur le Léman et qui peuvent pêcher à l'infini. Elle estime que l'absence de quotas est quelque chose qui devrait être modifié.

Un député LC revient sur l'exposé des motifs où il est question du cormoran, qui semblerait être un concurrent. C'est un oiseau protégé au regard du droit supérieur. Ce qui l'étonne, c'est que dans les invites il est aussi

intéressant de proposer que l'Etat de Genève propose un assouplissement de la loi fédérale sur la chasse.

M^{me} Bartolomucci explique que cette motion n'explore pas cette piste-là car aujourd'hui, dans les études qui sont faites, il n'y a aucune corrélation entre la baisse des prises de poissons et la présence de cormorans.

Un député S trouve le sujet de la motion tout à fait pertinent. Depuis des siècles, il y a eu différentes législations sur la pêche. Si pendant une période la fêra est régulée, il n'y a pas forcément besoin de compenser financièrement car il peut y avoir d'autres types de poissons. Quand il a commencé au Grand Conseil en 2013, il avait failli déposer une motion pour réguler la fêra, car ils ne savaient plus quoi en faire tellement il y en avait. Ce qui montre qu'il y a des cycles qui nécessitent un pilotage.

M^{me} Bartolomucci pense que c'est intéressant, mais qu'on n'est plus tellement dans une période de cycle mais dans une période de baisse. Le silure, par exemple, est tout à fait comestible, mais ne donne pas très envie. Ils pourraient imaginer des quotas en fonction des espèces, qui pourraient évoluer tous les 5 ans.

Un député PLR a une question par rapport à la motion. Finalement, Genève est une toute petite partie du lac. Donc, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, mais si les autres font autre chose, cela n'aura pas beaucoup d'impact.

M^{me} Bartolomucci confirme, mais elle croit que ses collègues se sont coordonnés et associés à la Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman et au SIPPL. Genève est tout de même un pôle important. Son impact n'est pas négligeable.

Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général, et de M. Dimitri Jaquet, responsable pêche du service de l'aménagement des eaux et de la pêche – OCEau

La présidente remercie les auditionnés de leur présence et leur cède la parole.

M. Mulhauser présente son collègue M. Jaquet, qui est l'expert et leur délégué à cette question des poissons dans le Léman. Il voulait résumer les points soulevés par cette motion : les variations des prises liées à la pêche professionnelle, en particulier celles de la fêra. Il lui semble que la motion interroge la manière dont la coordination a lieu entre les instances. Ensuite, ils feront un petit passage rapide sur les facteurs prépondérants qui permettent d'expliquer la baisse de prise de la fêra. Il y a une distinction entre le petit lac et l'ensemble du lac : les accords sur la pêche étant pris à l'échelle de l'entier

du lac, il est difficile de distinguer les deux. Il cède la parole à M. Jaquet pour qu'il rappelle comment cela fonctionne entre la Suisse et la France.

M. Jaquet va expliquer comment cela se passe au niveau administratif. A partir de 1980, la Suisse et la France ainsi que les cantons ont conclu un accord entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement français concernant la pêche dans le lac Léman. C'est cet accord qui explique comment on gère la pêche au niveau du Léman. Son but est d'harmoniser, entre les deux Etats, les dispositions concernant l'exercice de la pêche et d'assumer une protection efficace du poisson et de son habitat. Cet accord a donné naissance à un règlement d'application, qui vise à assurer une intensité de la pêche compatible avec les potentialités du lac et un juste équilibre entre les espèces de poissons. Il contient notamment les zones de protection du poisson et des biotopes, l'ampleur des mesures de repeuplement, l'importance des prélèvements, le nombre de permis délivrés, les critères de délivrance, les moyens de pêche qui peuvent être utilisés, la taille minimale des poissons. Ce règlement doit être révisé par les Etats tous les 5 ans. C'est la commission consultative constituée dans le cadre de l'accord qui valide le contenu de ces règlements. La commission consultative est composée de quatre délégués par Etat et se réunit une fois par année durant le mois d'octobre pour faire le bilan annuel du travail effectué par le groupe du plan d'aménagement piscicole (PAP) et le groupe scientifique. Il évalue également l'état de la pêche par l'intermédiaire des statistiques annuelles de pêche au Léman, valide les arrêtés pour la pêche des géniteurs de corégones et d'ombles chevaliers, et valide les arrêtés de restriction de la pêche si nécessaire (exemple : arrêté concernant les mesures de protection des salmonidés et l'adaptation de la taille légale de capture des corégones dans le Léman en 2024). L'idée est d'avoir la même gestion dans les deux Etats.

La commission consultative vise aussi à donner mandat aux cantons ou aux mandataires qu'ils auraient à disposition, sur un sujet, de faire les études nécessaires. Et généralement ce mandat est donné au groupe scientifique. Le PAP fait des propositions d'adaptation du règlement (plus ou moins de filets par exemple). Le groupe scientifique travaille de façon autonome sans aspect de contrainte de gestion. Il reste dans le factuel, c'est-à-dire ce qui est constaté sur le terrain. Ce groupe est constitué de chercheurs. C'est un travail transversal de sorte à trouver des solutions durables pour la gestion piscicole. Au niveau suisse, la commission consultative est composée d'un représentant de l'OFEV, du conseiller d'Etat du canton de Vaud chargé de la pêche et du conseiller d'Etat du canton de Genève chargé de la pêche. Au niveau français, elle est composée du préfet de Haute-Savoie, du directeur de la Direction départementale des territoires, du chef du secteur environnement et du

directeur spécialisé des milieux aquatiques. La présidence est alternative et en alternance par Etat.

M. Mulhauser explique qu'un tableau de bord technique permet de mesurer les points. Effectivement, on voit évoluer les prises de poissons à travers le siècle. Quand on regarde les différentes espèces de poissons, le corégone en particulier, on voit qu'en 2014 c'est le sommet avec 900 tonnes prélevées alors que, si on regarde la moyenne de 1985, c'était encore le double. Au niveau des températures, en surface, on a deux degrés d'augmentation de la température ; en profondeur, environ un degré. On ne peut pas contester le fait que le changement climatique est à l'œuvre. Au niveau des brassages du lac, c'est un problème de ne pas avoir ces brassages chaque année. Au niveau des micropolluants, il y a des données qui montrent que, globalement, la plupart d'entre eux restent en dessous de la norme. Les motionnaires ont raison dans les éléments qu'ils ont évoqués. Le cormoran pose un problème par son abondance en Suisse depuis les années 90, dans le Léman également. La chasse au cormoran est relativement peu efficace. Il y a des estimations qui montrent que le cormoran a une certaine efficacité sur le prélèvement des poissons. Sur Genève, il y a un élément spécifique au petit lac, c'est que, comme ils ont un point de nidification du cormoran sur le petit lac, il y a une augmentation du cormoran cette année. Mais en fait il se mélange avec les oiseaux qui passent également à la migration automnale. C'est très compliqué de savoir en quoi le cormoran est un des facteurs principaux.

Sur la position de l'OCEau, l'invite qui vise à renforcer la coordination leur paraît un peu exagérée. La coordination entre les partenaires est formalisée depuis plus de 40 ans et est effective. Il y a une préoccupation constante d'expliquer les effets des facteurs écologiques sur les poissons, puis la pêche. Il n'y a pas eu de mise en place d'un dispositif d'observation permettant de normer/conclure à la surpêche. Le croisement de trois facteurs écologiques du milieu peut expliquer la baisse de population des féras. Un moratoire pourrait être expérimenté (d'autres cantons ont d'autres positions). L'activité professionnelle de la pêche n'est pas menacée au point d'établir un fonds de compensation.

Un député PLR demande si des mesures qui seraient prises seulement par Genève auraient un impact. On leur a dit que la baisse de la féra sera une baisse sur le long terme qui n'est pas juste conjoncturelle mais vraiment structurelle. Il demande si c'est vrai.

M. Mulhauser pense que si Genève agissait seule dans le contexte d'un accord binational, cela serait un peu particulier.

M. Jaquet ajoute que la partie qui contribue le plus à la gestion de la féra est le grand lac. Une gestion uniquement genevoise poserait également un souci avec l'enclave de Céligny. Dans tous les cas, ils sont face à une obligation de négocier avec le canton de Vaud. L'objet central de la gestion du corégone est vraiment le grand lac. La base de la pêche genevoise par les pêcheurs professionnels, c'est la perche et le brochet. La féra est venue en plus.

M. Mulhauser revient sur la baisse à long terme de la féra. Le changement climatique risque encore d'amener des hausses de température, mais il est difficile de savoir si ce sera sur le long terme.

M. Jaquet ajoute que, quand on regarde les publications du GIEC notamment, on sait que globalement les salmonidés risquent de disparaître peu à peu.

Un député LC demande si cette diminution des captures de féras est un problème lémano-lémanique ou si, par exemple, dans le lac de Neuchâtel, on observe le même phénomène. Ensuite, il lui demande s'il est le chef de la Maison de la pêche. Il y existe un élevage de truite. Il demande si on ne pourrait pas imaginer créer un élevage identique pour la féra, afin de réempoissonner le petit lac, par exemple.

M. Mulhauser confirme qu'il est le chef de la Maison de la pêche.

M. Jaquet explique qu'ils ont fait un essai l'hiver dernier, qui s'est soldé par quelques centaines de poissons uniquement. Sur la diminution qui serait seulement lémanique, dans le lac de Constance, un moratoire a été instauré par manque de corégonos.

UN député S comprend que, bien qu'il y ait cette diminution de la pêche de la féra, la problématique était partagée. Il demande si le constat de cette baisse est vraiment généralisé.

M. Jaquet répond que, sur le haut lac, ils ont des rendements qui n'ont cessé de diminuer. Le rendement est moindre. A l'époque, ils avaient à peu près 3 milliards d'œufs qui étaient libérés dans le Léman. Aujourd'hui, ils sont à 10 millions.

Un député PLR demande si la diminution de la pêche de la féra n'a pas une corrélation avec la baisse de la demande. Sur les cartes des restaurants, on ne voit quasiment plus de féras.

M. Jaquet répond que c'est l'inverse. Si on voit peu de féras sur les cartes, c'est qu'il y en a vraiment très peu.

Audition de M. Louis Zesiger, président, et de M. Julien Monney, représentant les pêcheurs professionnels – commission de la pêche

M. Zesiger commence par dire que la commission de la pêche est très contente d'avoir été conviée à ces discussions et de voir que le Grand Conseil s'intéresse à la question des poissons. Aujourd'hui, ils vont se focaliser davantage sur les pêcheurs professionnels. Il montre un graphique qui représente les captures de féras de 1990 à 2017.

M. Monney explique que cette montée dans la courbe provient principalement de l'hiver 2006, qui a été un hiver froid, arrivé rapidement et qui a favorisé une très bonne reproduction de féras. Et ensuite, entre 2009 et 2011, il y a eu des hivers froids de nouveau. Il y avait de bonnes conditions de reproduction, ce qui explique la population extraordinaire de féras par la suite. Ensuite, ils ont eu des hivers très doux, entraînant des reproductions catastrophiques. Et quand la population extraordinaire de féras des années 2009-2011 est arrivée à vieillissement, il y a eu un effondrement de la population de féras. Aujourd'hui, les perches remontent progressivement et reviennent à la normale.

M. Zesiger précise que la normale était environ à 200 tonnes par an. Il en vient aux causes du déclin :

Concernant la surpêche, il n'existe aucun moyen scientifique pour mesurer l'impact d'une éventuelle surpêche (la motion le demande). Le monde scientifique s'accorde à identifier l'environnement des espèces comme la variable principale influençant les poissons. Via le plan d'aménagement piscicole, les pêcheurs professionnels ont volontairement modifié leur pratique en diminuant le nombre de filets autorisés, en ajustant les mailles pour éviter la capture des petits spécimens, en diminuant la période de pêche.

M. Monney ajoute que la pêche professionnelle est responsable. Un pêcheur exerce une pression de pêche sur une espèce pour autant qu'il y ait une rentabilité. A partir du moment où il n'y a plus de rentabilité avec une espèce, ils arrêtent cette pêche. Ils ont assez d'espèces de poissons pour se concentrer sur d'autres espèces. Toute la réflexion sur la pêche se fait d'après les statistiques de pêche. A partir du moment où les pêcheurs décident d'arrêter de pêcher une espèce, ce n'est pas qu'il n'y a plus de féras, par exemple, mais que ce n'est plus intéressant de la pêcher. Il y a une interprétation à faire face à ces statistiques qui sont comme un outil de mesure, alors que ça ne l'est pas sans une interprétation.

M. Zesiger indique que le réchauffement climatique est une des causes principales. Les poissons ne peuvent pas pondre à n'importe quelle température. Ils attendent que la température soit suffisamment fraîche. Ces

dernières années, les hivers ont été assez doux. Si la température est chaude, les alevins vont sortir de l'œuf, chercher de la nourriture et leur développement est influencé par la température. Plus l'eau est chaude, plus les alevins vont sortir tôt. Avant, ils sortaient plus tard dans l'année et avaient de la nourriture. Maintenant, ils sortent en plein hiver et n'ont pas de nourriture. Il n'y a pas d'étude là-dessus. Néanmoins, il est communément admis que les alevins sont plus sensibles avec le réchauffement climatique. Dans la motion, il est question du brassage du lac, certes cela a une influence, mais il n'est pas sûr que cela ait une influence majeure sur les populations de féras. Les féras dans le Léman ne sont pas majoritaires à 200 mètres de profondeur. Ils ne considèrent pas que le brassage complet du lac va forcément exercer une grande influence.

Il poursuit sur la moule quagga, qui a deux impacts principaux : le premier est qu'elle va coloniser des milieux. Ensuite, les milieux ne sont plus disponibles pour que les poissons viennent frayer. A cause de la colonisation dans le Léman par la moule quagga, ils perdent des frayères tout simplement parce qu'elles ne sont plus aquatiques. Ensuite, les moules vont manger et filtrer en permanence l'eau. Et quand elles filtrent l'eau, elles vont appauvrir l'eau en phytoplanctons. Il n'y aura plus de petits organismes pour nourrir la base de la chaîne alimentaire.

En outre, afin de protéger les salmonidés, il faut restaurer les habitats : renaturer les rives, les affluents, et les fonds du lac. Il faut que le fond du lac soit naturel. Ensuite, il faut agir contre le réchauffement climatique à large échelle, mais aussi sur les sources de chaleur se déversant dans le Léman. Ils invitent les députés à protéger le climat le plus possible. Il y a d'autres réchauffements plus ponctuels qui pourraient être évités.

Pour finir, ils voient qu'il y a certaines populations naturelles qui n'arrivent pas à se reproduire naturellement. Il faut donc soutenir les repeuplements, qui peuvent être le seul moyen pour préserver des populations (cas de l'omble).

M. Monney parle des nouvelles espèces qui sont arrivées dans le lac Léman, comme le silure, qui pour l'instant ne sont pas réglementées. Ce pourrait être un moyen d'aider la féra dans le sens où cela permettrait au pêcheur d'axer sa pêche plus largement plutôt d'avoir des filets destinés à la pêche du brochet mais pas au silure.

Un député PLR explique que les motionnaires ont dit qu'il y avait des chalutiers sur le lac Léman. Il demande ce qu'il en est.

M. Monney répond qu'il y a eu une campagne de sondages faite par une entreprise, qui traquait effectivement des sondes. Mais il n'y avait pas de chalutiers.

Le député PLR comprend que, finalement, ils n'ont pas vraiment besoin d'intervention de l'Etat. Les pêcheurs le font par eux-mêmes et cela se régule.

M. Monney confirme. Tous les lacs alpins ont la même courbe de populations de féras et ils voient que, dans d'autres lacs, les populations sont déjà revenues. Dans le lac de Joux, ils ont très bien pêché, par exemple. Le jour où les conditions reviendront à la normale, le poisson reviendra. Dans le petit lac, ils ne font quasiment pas de féras mais dans le haut lac, cette année, ils ont bien pêché.

Un député Ve comprend que $\frac{3}{4}$ des prises proviennent de repeuplement et que les pêcheurs envisagent de faire cela pour la féra. Ils apprennent par l'Université de Genève que la température du lac va continuer à augmenter ces prochaines décennies. Il demande si cela s'est déjà vu ailleurs d'amener une population de poissons et qu'ils tolèrent bien un environnement où il y a de plus en plus de moules quagga.

M. Monney explique que le repeuplement en poissons se fait déjà sur la féra. Les quotas d'alevinage ont été diminués, mais ils sont toujours là. Le Léman est le lac de Suisse qui a le plus faible repeuplement en corégone. Climatiquement, il y a un problème car, même sur le repeuplement, le rendement est nettement moins bon qu'avant. Ce n'est pas seulement au moment de la fécondation des œufs mais déjà à la maturation dans le poisson que le problème se pose.

M. Zesiger précise que l'OFEV les oblige à remettre du poisson issu du bassin versant et les empêche d'aller chercher des poissons qui ne seraient pas issus du Léman pour les remettre.

Le député Ve comprend que cela vient du fait que l'omble dépend d'une assistance permanente pour que la population reste.

M. Monney ne pense pas que l'omble disparaîtrait s'ils arrêtaient d'aleviner.

Un député LC comprend qu'ils pourraient imaginer qu'il y ait beaucoup de féras dans le petit Lac mais, vu qu'ils ne les pêchent pas, elles ne rentrent pas dans les statistiques.

M. Monney considère qu'il n'a pas pêché de féras cette année. Il y est allé quelques fois, mais il en a pêché deux ou trois par filet. Cela ne valait pas la peine.

Le député LC demande s'ils arrivent à compenser la perte de féras par la pêche des brochets.

M. Monney répond qu'ils voient très clairement qu'il y a de grandes différences sur le lac en Suisse entre le côté suisse et le côté français. Du côté

suisse, il y a une diversité beaucoup plus présente que du côté français. En France, ils sont basés sur la truite, la féra, l'omble et la pêche. En Suisse, ils travaillent vraiment le brochet. A titre personnel, il travaille l'entièreté des poissons du lac.

Un député S comprend que le phénomène n'est pas identique dans le petit lac et dans le grand lac. Dans le grand lac, il y a tout de même eu un bon rendement. Il demande si on peut considérer qu'il y a un peu un impact négatif de l'apport de l'homme sur l'environnement.

M. Monney répond que oui. Les conditions sont nettement moins bonnes dans le petit lac que dans le grand lac. Dans le petit lac, il n'y a pas de sources d'eau froide, ce qui explique qu'il y ait moins de féras.

Le député S demande si le phénomène de diminution de pêche de la féra est aussi observé sur d'autres espèces de poissons.

M. Monney répond qu'il y a des années qui sont propices à la reproduction de certains poissons. Par exemple cette année, il y a eu énormément de petites brèmes. Il y a aussi eu une très bonne reproduction pour le brochet à Genève, mais cela n'a pas été le cas partout.

Un député PLR entend que la population de féras augmente dans le lac de Joux, qu'il y a un moratoire dans le lac de Constance. Il demande ce qu'ils préconisent concrètement pour préserver la féra. Il demande si des poissons pourraient se substituer à la féra ou si les clients sont réticents.

M. Monney explique que ce sont des poissons beaucoup plus difficiles à vendre. La féra est très demandée. Les pêcheurs professionnels vont faire l'effort de travailler ce qu'ils peuvent pour plaire aux gens. Pour commercialiser ces poissons, il faut du temps. La demande sera là, mais il faut la travailler, convaincre les gens, les mettre en confiance, les faire goûter, etc. L'autre jour, il a fait un dîner pour 38 personnes. Il a fait du silure pour tout le monde. Plein de gens avaient des a priori, mais ils sont partis en disant qu'ils avaient découvert quelque chose.

Un député UDC demande si les Genevois ont le droit d'aller pêcher en France.

M. Monney répond que non, il y a des frontières cantonales et fédérales malgré la convention.

Le député UDC demande si la féra peut se déplacer du côté de Thonon, par exemple, parce qu'il y a plus à manger.

M. Zesiger explique qu'il y a des migrations de poissons. Ils ont un quota de matériel qu'ils peuvent utiliser, destiné à chaque espèce de poisson. Ils auront toujours la capacité de prélever un certain pourcentage de la ressource.

Il aimerait conclure en disant qu'il faut essayer d'agir pour cette espèce, mais il n'y a pas de levier simple pour cela.

Audition de M. Alexandre Fayet, président, accompagné de M. Serge Guidoux, pêcheur professionnel et trésorier, de M. Emmanuel Torrent, pêcheur professionnel et vice-président du Syndicat des pêcheurs professionnels du Léman – SIPPL

La présidente remercie les auditionnés de leur présence et leur cède la parole.

M. Fayet propose de lire le dossier qu'ils ont transmis à la commission. Il commence par la valeur et la portée des statistiques. Selon l'historique climatique de ces dernières années, ces statistiques sont logiques. En effet, l'hiver 2006-2007 a été précoce, suivi d'un printemps arrivé rapidement. Les conditions ont ainsi été parfaites pour une reproduction exceptionnelle qui est arrivée à maturité dès 2009-2010. Cette forte cohorte a profité de bonnes conditions de reproduction donnant lieu à une population exceptionnelle de féras pour quelques années jusqu'à vieillissement. Les pics de pêche qui ont suivi sont tout aussi exceptionnels, car ils ne correspondent pas à la norme, ce qui fausse considérablement les statistiques. Durant ces dernières années chaudes, nous avons pu constater, lors des pêches de géniteurs, que le petit lac compte très peu de géniteurs, mais qu'à certains endroits du lac, les pêches ont été fructueuses, ce qui confirme les faits suivants : d'une part, les poissons se rassemblent sur les points d'eau froide tels que les sources et embouchures de rivières de montagne ; d'autre part, on observe un changement de comportement des féras qui s'adaptent et fraient en profondeur dans les eaux plus fraîches, pour assurer leur reproduction. Si nous devons adopter des mesures de protection, il serait inutile d'instaurer des quotas de pêche, car le problème ne concerne pas l'ensemble du lac mais certains endroits seulement, il faudrait alors définir ces lieux de reproduction en période climatiquement chaude comme des réserves ponctuelles, limitées dans le temps. Une grande partie des réflexions à la source de la motion se base sur les statistiques de pêche qui ne sont que le reflet du produit de la pêche. En effet, si certains pêcheurs décident de ne plus pêcher une espèce de poisson pour quelque temps, la conclusion fondée sur les statistiques sera qu'il n'y a plus de poissons de cette espèce. Les statistiques de pêche ne correspondent nullement à une évaluation du stock de poissons dans le Léman. Par ailleurs, il faudrait ajouter une interprétation du nombre de jours de pêche effectifs possibles (selon les conditions météorologiques).

Il faut également tenir compte de toutes les mesures drastiques qui leur ont été imposées par le PAP (plan d'aménagement piscicole) au cours de ces

dernières années et qu'ils ont dû appliquer, ce qui a également eu un impact sur ces statistiques. Voici des exemples : 2 semaines de moins de pêche pour les salmonidés, agrandissement des mailles et certains filets interdits à certaines périodes. Le résultat de ces mesures n'est à ce jour pas connu. Les pêcheurs ont déjà fait beaucoup d'efforts, étant précisé qu'aucune mesure de compensation ne leur a été octroyée. A leur connaissance, aucun lac en Suisse n'a fait l'objet d'un moratoire de pêche pour les corégones, mis à part l'Untersee (une partie du lac de Constance) à partir de cette année. Le Léman demeure, encore aujourd'hui, le lac le plus poissonneux de Suisse. Ils doivent également tenir compte du fait que l'effectif de pêcheurs professionnels suisses, qui était de 118 en 2012, a drastiquement diminué à 63 en 2022 ; du côté français, les pêcheurs sont passés de 69 à 54. Cette diminution du nombre des pêcheurs professionnels impacte aussi de manière certaine la statistique des prises de corégones. Il est rappelé que, selon l'article 3 al. 1 du règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le lac Léman, le nombre d'autorisations de pêche professionnelle est plafonné à :

- a) 87 pour la Suisse ;
- b) 57 pour la France.

On constate ainsi que les pêcheurs français sont quasiment au plafond autorisé contrairement aux pêcheurs suisses. Si on reprend la statistique entre 1997 et 2009, le nombre de pêcheurs était bien supérieur à aujourd'hui, mais le nombre de prises est quasiment le même que celui de ces dernières années avec beaucoup moins de pêcheurs, ce qui signifie que les fêras se portent très bien. De plus, le nombre de pêcheurs, qui était supérieur au nombre actuel, n'a pas empêché le pic des captures de corégones entre 2011 et 2016. Aujourd'hui, ces statistiques de pêche sont utilisées comme un outil de mesure des stocks de population de chaque espèce, alors que c'est un outil de statistique des captures de poissons. En aucun cas, elles ne démontrent un problème de surpêche ou de reproduction.

Concernant l'influence de la pêche sur les espèces, dans ce contexte, il est important de relever qu'ils ne pêchent pas tous les jours les poissons de toutes les espèces. La pression de pêche exercée sur une espèce de poisson est faite seulement si elle est rentable. Lorsque les rendements de pêche diminuent, le pêcheur abandonne temporairement cette pêche pour une autre. De même, lorsque la pêche se révèle abondante (pics), le pêcheur utilise moins de filets pour limiter volontairement les prises ; une quantité trop importante de poissons alourdirait le travail du pêcheur et, par conséquent, la mise sur le marché de produits de qualité. De ce fait, il n'y a aucune pression de pêche sur l'espèce. C'est la raison pour laquelle les pêcheurs professionnels font des

efforts considérables pour mettre en valeur des poissons méconnus, tels que les cyprinidés ou encore l'écrevisse américaine qui est une espèce invasive. Les pêcheurs diversifient donc leur offre, ce qui permet de diminuer la pression de pêche sur les cinq espèces principales. Par ailleurs, les pêcheurs ne pêchent que des poissons matures (qui ont minimum 3 ans et qui se sont reproduits au moins une fois), limites qui empêchent l'extinction d'une espèce. Il est reconnu qu'une pêche excessive porte à moyen terme préjudice aux activités du pêcheur professionnel. Les pêcheurs sont les premiers à observer les cycles naturels de chaque espèce : à titre d'exemple, nous avons observé en 2024 des prises exceptionnelles d'ombles et de truites dans le grand lac et le haut lac. Les statistiques qui sont publiées ne démontrent pas la réalité du terrain en temps réel. Nous constatons également que les poissons pêchés sont sains, bien en chair et pleins de nourriture. La qualité des eaux et celle de la nourriture sont des éléments essentiels pour la qualité du poisson. Ils remarquent que dans plusieurs lacs, dont le lac de Joux, la pêche de la féra a été très faible durant plusieurs années, alors que, ces deux dernières années, les prises sont exceptionnelles, quand bien même aucune mesure de restriction de la pêche n'a été prise.

Il n'y a pas de surpêche dans le Léman pour plusieurs raisons : le nombre de pêcheurs, à l'époque, était supérieur à aujourd'hui et cela n'a pas empêché une bonne reproduction et un pic de prises de féras en 2013 ; les pêcheurs ont anticipé la baisse des captures de corégones en changeant leur manière de travailler et en développant notamment les produits de la pêche par des préparations telles que mousses, poissons fumés ou filets désarêtés. Ainsi, les pêcheurs n'ont plus besoin d'un gros volume de poisson pour un revenu viable ; depuis l'arrivée de la moule quagga, certains pêcheurs ne pratiquent plus la pêche des salmonidés au moyen de certaines techniques, car leurs filets sont détériorés par cette moule et les heures de nettoyage sont tellement importantes que cette pêche n'est plus intéressante.

Concernant les autres influences sur la faune piscicole : les nombreux cormorans sur le Léman ont un impact certain et important sur les stocks de poissons disponibles, à tel point que les autorités compétentes ont décidé d'autoriser les pêcheurs professionnels du Léman à abattre, selon des modalités définies, les cormorans. La population des cormorans s'accroît d'année en année.

Ils soulignent également que de nombreuses pollutions qui ont eu lieu ces deux dernières années dans les rivières ont pu impacter fortement le renouvellement des salmonidés. Nous citons l'exemple du Lavasson sur la commune de Gland où, durant ces deux derniers printemps, ils ont constaté la mort des petites truites de l'année qui n'ont donc pas pu redescendre au lac.

Cet événement impactera-t-il les statistiques de pêches dans quelques années ? Ils constatent aussi que rien n'est entrepris contre le dragage sur les frayères de féras qui sont primordiales pour la reproduction naturelle (exemple : gravière de Gland). Enfin, on ne tient pas compte des autres perturbations des eaux du Léman : les pompages thermiques sont en augmentation constante ; il en est de même pour la navigation de plaisance avec moteur thermique qui réchauffe l'eau et pour laquelle aucune étude d'impact indépendante n'a été faite à ce jour et aucune restriction n'a été décidée. On ne connaît pas non plus l'impact de l'accès au lac de plus en plus fréquent, même en hiver, sur les nombreuses frayères qui se situent sur les bords (la beine, soit la partie peu profonde du lac). En sachant que ce problème est climatique, ils ne comprennent pas la démarche de cette motion qui restreindrait la pêche professionnelle, alors que ces nuisances qui sont aussi des sources de détérioration de l'habitat sont identifiées et ont un impact certain sur la faune piscicole. Il serait plus judicieux de prendre des mesures contre la destruction de l'habitat (frayères, ombrières, herbes aquatiques, etc.) plutôt que de prononcer des restrictions supplémentaires pour la pêche professionnelle. Cette profession est une ressource importante de nourriture locale pour la population qu'il est impératif de préserver (auto-appvisionnement). Sur la pérennité de la faune piscicole, indépendamment de ce qui est décrit ci-dessus, le rempoissonnement et l'alevinage sont des mesures qu'il ne faut pas écarter. L'Etat intervient de moins en moins dans ce domaine et nombre de piscicultures sont à l'arrêt ou ne fonctionnent plus. Il serait souhaitable de remettre en fonction les piscicultures existantes, voire de les développer dans le but d'accroître l'alevinage et surtout sa qualité.

En conclusion, en tant que pêcheurs professionnels, ils peuvent leur assurer que leur métier est pratiqué de manière durable et responsable. Leur métier commence par le respect de la nature et sa préservation, car effectivement c'est en préservant l'écosystème dans lequel évolue la faune piscicole, qu'ils pourront continuer à pêcher dans les années futures. La sauvegarde des animaux commence par la sauvegarde de leur habitat. Par conséquent, ils considèrent qu'un moratoire sur la pêche ou l'établissement de quotas stricts sur la prise de féras et d'autres espèces en voie de disparition n'est pas justifié.

Un député PLR explique que les signataires de la motion leur ont dit qu'il y a trop de pêcheurs sur le lac. Il demande ce qu'ils en pensent.

M. Fayet répond qu'au contraire, comme il l'a dit dans sa présentation, le nombre de pêcheurs diminue. Ils sont même en sous-effectifs par rapport à ce qui est prévu dans le règlement.

M. Torrent ajoute qu'il y a peut-être trop de pêcheurs amateurs.

Le député PLR demande s'il y a des chalutiers sur le Léman.

M. Fayet répond que ce n'est absolument pas le cas. Ils pêchent au filet maillant ce qui leur permet de sélectionner l'espèce qu'ils veulent pêcher.

Le député PLR demande s'ils ont l'impression d'être victimes d'une mauvaise presse.

M. Guidoux ne croit pas que ce soit spécialement le cas. Leur problème est que leurs avis ne sont pas ou peu pris en compte par les scientifiques.

M. Fayet ajoute que ce qui peut influencer les statistiques, c'est par exemple une algue qui peut se coller sur le filet, car le filet devient vert donc les poissons voient le filet. C'est ce qui s'est passé en 2007. Il y avait bien des poissons dans le lac, mais ils n'arrivaient pas à les pêcher.

Un député S a une question concernant la diminution du nombre de pêcheurs. Il demande s'ils diminuent parce qu'il y a moins de rendement de pêche ou si la quantité de poissons a augmenté puisque les pêcheurs qui sont restés ont pu bénéficier de l'espace laissé par les pêcheurs qui ont abandonné.

M. Torrent pense que c'est politique. Ils ont le problème foncier des cabanes de pêche qui embêtent les communes. Un pêcheur, ça embête. Il est au bord du lac, va fumer du poisson, fait du bruit à 3 heures du matin.

M. Guidoux ajoute que le service de la pêche a décidé de baisser le nombre de concessions. Il est vrai qu'ils ont dû se battre pour qu'ils redonnent des concessions de pêche. Ils en ont donné 10 l'année passée, mais ils pourraient en donner encore 10. Le problème c'est que les pêcheurs ne savent pas où se mettre avec leur filet, leur bateau, etc.

Un député S demande s'ils sont satisfaits des rendements de pêche de la fêra dans leur zone.

Les pêcheurs répondent que oui. Après, il faut différencier le petit lac et le haut lac.

M. Guidoux indique que le problème, c'est que les théories des scientifiques se basent sur les années 2012, 2013 et 2014. Ce matin, il a pris 40 kilos de fêras et, la semaine passée, il a fait des jours à 100 kilos.

Un député Ve voulait savoir si ce qu'ils disent s'applique également aux régulations qui viennent du PAP.

M. Guidoux explique qu'ils sont souvent contre les décisions du PAP.

M. Fayet ajoute qu'il y a toujours un décalage entre les statistiques et la réalité de ce qu'ils voient sur le terrain. Le brochet est en train de remonter et des restrictions vont venir l'année prochaine. C'est un problème.

Le député Ve demande si les pêcheurs sont représentés dans cette commission.

M. Guidoux explique qu'ils sont mal représentés. Il n'y a qu'un pêcheur professionnel. Ils n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Un député PLR comprend que l'on pourrait retenir qu'avant d'écrire une motion, les députés feraient bien de consulter les personnes du terrain. Il demande si ça leur convient d'être payés sans rien faire (ce que propose la motion).

M. Torrent répond que ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ils aiment leur métier.

M. Guidoux ajoute qu'ils n'ont aucune aide de l'Etat si ce n'est la détaxe de l'essence. La seule proposition de la motion qui est juste est la première.

Un autre député PLR demande s'ils confirment qu'il y a une demande forte pour la fêra sur le marché.

M. Fayet répond que oui, mais pas que pour la fêra, ça vaut pour le poisson en général.

M. Guidoux s'est beaucoup battu pour faire la promotion de la fêra.

Le député PLR demande ce qu'ils pensent de cette motion.

M. Guidoux répond qu'ils tombaient des nues lorsqu'ils l'ont lue.

Un député MCG termine en indiquant que Churchill disait que les seules statistiques qu'il croyait étaient celles qu'il manipulait lui-même.

La présidente remercie les auditionnés.

Discussion et vote

La présidente demande si des personnes souhaitent s'exprimer sur cette motion.

Un député LC ne comprend pas d'où sort cette motion. Les derniers auditionnés en ont fait la brillante démonstration. Pour lui, ce sera une non-entrée en matière.

Un député Ve rappelle qu'ils sortent d'une audition de professionnels d'un domaine qu'un texte envisage de réguler davantage. Il ne faut pas l'oublier. Il faut prendre du recul. Ils ont entendu M. Mulhauser dire qu'à Genève ils pourraient envisager de tester un moratoire. On a une motion qui demande d'écouter la profession. Et selon ce que donneront ces écoutes, il pourrait y avoir l'outil du moratoire. Il fait confiance aux personnes qui font un travail de recherche à Genève. Il votera en faveur de l'entrée en matière de ce texte.

La présidente rappelle que c'est une motion, donc il n'y a pas d'entrée en matière.

Un député PLR pense qu'au contraire, ils ont bien écouté les professionnels et ils ont été très clairs. Ces personnes ont un intérêt à ce que leur métier perdure. Elles ont une réelle volonté de transmission aux nouvelles générations. Pour lui, ce sont des gardiens du lac et il faudrait plus les écouter et moins les personnes dans les bureaux. Ce sera non pour le PLR. Le seul bienfait de cette motion est de leur faire comprendre qu'il y a plein de choses qu'ils entendent dans la presse qui ne sont pas vraies sur le terrain. Il est très content d'avoir entendu ces personnes.

Un député LJS se réjouit d'avoir auditionné les personnes concernées. La seule aide dont les professionnels ont besoin est d'agir sur d'autres envahisseurs et par d'autres moyens. Le groupe LJS refusera cette motion car elle n'a pas raison de mettre encore plus d'entraves.

Un député UDC annonce que l'UDC refusera cette motion.

Un député S pense que cette motion a eu le mérite d'aborder la question et de montrer qu'à Genève une problématique de diminution et de fraying existe réellement. Cela étant, en examinant le contenu de la motion, celle-ci est centrée sur le moratoire. Manifestement, cela n'a pas été apprécié par les différents milieux auditionnés. Le service concerné pourrait exploiter les auditions qui ont été faites et voir ce qui pourrait en ressortir. Néanmoins, par principe, il votera pour la motion.

Un député MCG arrive au constat qu'une fois de plus, ces courants de pensée qui veulent penser ou agir à la place des gens qui sont du métier tirent forcément à côté. Ce soir en était une belle démonstration.

Vote

La présidente met aux voix la M 2864-R :

Oui :	2 (1 S, 1 Ve)
Non :	10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	1 (1 Ve)

Cette motion est refusée.

Résumé et conclusion

La proposition de la motion 2864, qui visait à protéger les populations de feras et de salmonidés, a été jugée inadaptée par la majorité. Les motionnaires ont montré une méconnaissance flagrante du terrain, notamment en évoquant

des aberrations comme la présence de chalutiers sur le lac Léman, qui n'existent manifestement pas. Les auditions ont révélé que la baisse perçue des captures de féras repose en réalité sur des statistiques mal interprétées, et que la situation dans le lac est sous contrôle, avec des pratiques responsables de la part des pêcheurs. La gestion durable des populations de poissons ne nécessite pas les mesures proposées, telles qu'un moratoire ou des quotas. Les pêcheurs, qui s'adaptent déjà aux conditions naturelles et économiques, n'ont pas besoin d'un fonds de compensation, car ils diversifient leurs prises et ajustent leur activité en fonction des espèces disponibles.

En conclusion, la commission a estimé que cette motion, déconnectée de la réalité et mal informée, risquait d'ajouter des contraintes inutiles sans traiter les véritables enjeux. La majorité a donc recommandé de refuser cette proposition de motion.